



**בעז"ה**  
**Avec l'aide de Dieu**

**N**ous attestons que le \_\_\_\_\_ 57\_\_, correspondant au \_\_\_\_\_, à \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_, que les signataires de ce document se sont réuni en tant que Beit-Din (tribunal rabbinique) selon les règles de la Torah et de la tradition juive.

En présence de ce beit din, \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_, a fait la déclaration de s'engager à accomplir les Sept Lois Noachides Universelles données par Dieu à Noé en tant que législation pour l'humanité toute entière, et révélée par Moïse. Les détails de l'observance de ces lois ont été transmis, clarifiés et expliqués par les Sages d'Israël de génération en génération.

*Les Sept Lois Noachides Fondamentales sont:*

- La prohibition de l'idolâtrie sous toutes ses formes*
- La prohibition du blasphème*
- La prohibition du meurtre*
- La prohibition du vol*
- La prohibition de l'immoralité sexuelle*
- La prohibition de consommer de la chair d'un animal vivant*
- Le devoir d'établir un système judiciaire*

*L'adhésion à ces lois impliquant la reconnaissance qu'elles ont été données à l'origine à toute l'humanité et ensuite incluses dans la révélation du Sinaï et léguées à toute l'humanité à travers la Torah de Moïse, confère à un non-Juif le statut de Juste des Nations*

*L'adhérent/e déclare :*

**« J'affirme mon allégeance à Hachem, Dieu d'Israël, Créateur et Roi de l'Univers, et à Sa Torah. Je déclare que j'adhère au Sept Lois de Noé. Je déclare aussi que je continuerai à observer ces lois dans tous leurs détails, selon la Loi Orale mosaïque d'après les instructions des rabbins. Tu es Source de bénédictions, Dieu, Roi de l'Univers, qui m'a fait vivre et m'a maintenu, et m'a amené jusqu'à ce jour. »**

*En témoignage de quoi nous, membres du Beit-Din, apposons nos signatures :*

**Rav** \_\_\_\_\_

**Rav** \_\_\_\_\_

**Rav** \_\_\_\_\_

*La/Le Juste des Nations appose sa signature et déclare que sa déclaration est authentique :*